

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/11/2012

Réception par le Prefet : 19/11/2012

Publication : 23/11/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

C.P. Lions

Séance du vendredi 16 novembre 2012

Conseil Général Haut-Rhin

Communication
à la Commission Permanente

COMMUNICATION

EVALUATIONS DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT :

- 2009/2012 AVEC LA VILLE DE COLMAR ET LA FEDERATION HIÉRO POUR LE CENTRE DE RESSOURCES MUSIQUES ACTUELLES (CRMA)
- 2010/2012 AVEC LA FOLLIA, ORCHESTRE DE CHAMBRE D'ALSACE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente ;
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-5-7-3 du 07 décembre 2011 relative au Budget Primitif 2012 en faveur du Développement Culturel ;
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

❖ Donne acte au Président de la communication relative aux évaluations réalisées par le Service du Développement Culturel portant sur le partenariat :

- 2009/2012 avec la Ville de Colmar et la Fédération Hiéro Colmar pour le CRMA ;
- 2010/2012 avec La Follia, Orchestre de Chambre d'Alsace.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER